



N° 0232 /ANACIM/DG

Dakar, le 31 JAN 2022

ANALYSE : Décision portant approbation et publication de la deuxième édition du Programme national de Sécurité (PNS).

Le Directeur Général,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale ;
- Vu la loi n° 2015-10 du 04 mai 2015 portant code de l'aviation civile ;
- Vu le décret n°2011-1055 du 28 juillet 2011 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM), modifié par le décret n°2015-981 du 10 juillet 2015 ;
- Vu le décret n°2015-1968 du 21 décembre 2015 fixant le cadre de supervision de la sécurité de l'aviation civile au Sénégal ;
- Vu le décret n° 2021-474 du 21 avril 2021 portant nomination du Directeur général de l'ANACIM ;
- Vu l'arrêté n°03038/MTTA/ANACIM/DG du 29 février 2016 portant approbation des Règlements aéronautiques du Sénégal (RAS) ;
- Vu la décision n°0344/ANACIM/DG du 28 décembre 2018 portant création de la Commission d'élaboration et d'Amendement des Règlements aéronautiques du Sénégal (CARAS) ;
- Vu la décision n°03405/ANACIM/DG du 31 décembre 2018 portant nomination des membres de la Commission d'élaboration et d'Amendement des Règlements aéronautiques du Sénégal et documents associés (CARAS) ;
- Vu la décision n°03406/ANACIM/DG du 31 décembre 2018 portant nomination des membres de groupes d'Experts de l'Aviation civile ;
- Vu la décision n° 00246/ANACIM/DG/ du 18 janvier 2019 portant approbation de la cinquième édition des procédures d'élaboration, d'adoption et d'amendement des Règlements aéronautiques du Sénégal (RAS) et documents associés ;
- Vu la décision n°2768/ANACIM/DG du 13 novembre 2019 portant adoption et publication du RAS 19, édition 2 ;
- Vu la décision n°00923/ANACIM/DG/DCSQ/DSQ/SGS du 11 avril 2014 portant approbation du Manuel de Gestion de la sécurité (MGS) Doc 9859 de l'OACI ;
- Vu le rapport de la session de la CARAS 001/ANACIM/2022-PNS-CELLULE en ses séances du 14, 17,19, 20, 24 et 25 janvier 2022 portant sur la mise à jour du PNS ;
- Vu l'avis favorable du Directeur général en date du 27 janvier 2022 ;

.../...

DECIDE :

Article premier.- En application des dispositions de l'article 13 de la loi n° 2015-10 du 04 mai 2015 portant Code de l'aviation civile, est approuvée et publiée l'édition n°2 du Programme national de Sécurité.

Ledit programme peut être consulté sur le site internet de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (www.anacim.sn).

Article 2.- Le Coordinateur de la Cellule Qualité et Gestion de la Sécurité, le Directeur de la Sécurité des Vols, le Directeur de la Navigation aérienne et des Aéroports, le Directeur du transport aérien et le Directeur de la Sûreté et de la Facilitation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée partout où besoin sera.



Sidy GUEYE